

Concernant plus particulièrement le public, cette Enquête s'est déroulée dans une relative indifférence.

Aucun courrier postal ou électronique ne m'a été adressé.

Toutefois, j'ai reçu 3 visites lors des permanences.

Monsieur Roger MURTON, Dt à PLAIGNE, m'a remis un courrier dactylographié d'une page qui a aussitôt été joint au Registre Officiel (page 3 du Registre). Il n'a émis aucune objection au projet soumis à l'Enquête. Tout en se disant un peu confus d'être à l'origine du dossier de création d'une zone Uj, l'intéressé a surtout tenu à revenir sur les conditions d'élaboration du PLU en vigueur, en déplorant l'absence de « visite à fond sur le terrain » et en regrettant la confiance qu'il a accordé aux « experts qui aidaient la Mairie ».

Monsieur François LEBLOND, Dessinateur, expose la situation de son Client, Monsieur Hervé VIOLA, Agriculteur et Maraicher à PLAIGNE, dont le projet d'extension d'une petite maison d'habitation de 40 m² (sur la parcelle n° 91) serait sérieusement affecté du fait de la limitation à 30% de la surface existante par le futur Règlement de la Zone A ; ceci alors que le Règlement en vigueur à ce jour ne comporterait pas une telle disposition, hormis pour la Zone Ah.

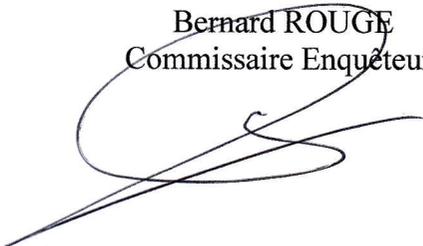
Monsieur Gérard DUTEURTRE, Dt à PLAIGNE, est venu se faire préciser les possibilités de constructions sur sa parcelle n°49 qui se trouve implantée dans la future Zone Uj.

*
**
*

Vous disposez d'un délai de 15 jours pour me faire éventuellement parvenir une réponse écrite.

Je me dois de préciser que ce relevé et votre réponse seront annexés à mon Rapport.

Bernard ROUGE
Commissaire Enquêteur



Monsieur Didier ALRIC, Maire

